

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Stratégie Europe Actions ISR

ISIN : FR0013442365

Ce FCP est géré par APICIL Asset Management, société appartenant au groupe APICIL.

### 1 - Objectifs et politique d'investissement

**Classification :** OPCVM « Actions des pays de l'Union européenne ».

**Description des objectifs et de la politique d'investissement :** Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Roche-Brune Europe Actions (Le FCP sera investi dans la part IXL de l'OPCVM maître - Code ISIN : FR0013213154), le solde en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM Maître est d'« obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indice de référence, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant une logique ISR. Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société Roche-Brune AM dénommée M.U.S.T.<sup>®</sup> (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital. »  
La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

**Caractéristiques essentielles du fonds maître :**

Le fonds maître est investi :

- de 75 % à 100 % en actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne, de tous secteurs économiques et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros (Moins de 10 % sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège).
- de 0 à 10 % en OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen investissant jusqu'à 10 % de leur actif dans d'autres OPCVM.
- de 0 à 25 % en titres d'Etats des pays de la zone Euro et en titres de créances négociables, ayant une note minimale à l'achat BBB (notation Standard & Poor's ou notation équivalente dans d'autres agences de notation) ou d'une notation jugée équivalente par les équipes de gestion). La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant.

La gestion du fonds maître limite ses investissements à i) 10 % de son actif net cumulés pour le Franc Suisse (CHF), la Couronne Norvégienne (NOK) et les devises de pays hors Union européenne et, ii) à 40 % de son actif net cumulés pour la Couronne Danoise (DKK), la Livre Sterling (GBP) et la Couronne Suédoise (SEK). Le risque de change sur des devises autres que celles de l'Union européenne est limité à 10 % maximum de l'actif net du fonds maître.

Le fonds maître peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille face aux risques des marchés actions, taux et de change. La limite d'engagement sur les marchés actions est comprise entre 60 et 120 % de l'actif net du fonds.

Le processus de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire M.U.S.T.<sup>®</sup>, outil d'aide à la décision qui se fonde sur une analyse qualitative composée de 4 modules principaux : l'analyse fondamentale (permettant de valider les indicateurs financiers historiques et prospectifs clés), une analyse ISR \*, une analyse des actifs immatériels de l'entreprise et une analyse des risques propres à chaque valeur. Ces modules d'analyse ne sont pas exhaustifs. Le portefeuille est ensuite construit de manière disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net.

\* Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.

Le processus ISR couvre 90 % au minimum de la poche actions, Chaque action notée doit respecter une notation de risque ESG inférieure à 33 sur 100 sur une échelle de 0 à 100 ainsi qu'un niveau de risque Controverses inférieur à 4 (Echelle allant de 0 à 5)

Aucun filtre d'exclusion sectoriel (sauf jeux d'argent et accords d'Oslo et Ottawa).

De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : [www.roche-brune.com/notre-gestion/notre-approche-esg](http://www.roche-brune.com/notre-gestion/notre-approche-esg).

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

L'OPCVM est éligible au plan d'épargne en actions (PEA).

**Indicateur de référence :** STOXX Europe 600 en Euros, dividendes nets réinvestis.

**Conditions de souscriptions et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11h00. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

**Affectation du résultat :** Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

**Durée minimum de placement recommandée :** Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

**Autres informations :**

La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

### 2 - Profil de risque et de rendement

A risque plus faible  
rendement potentiellement plus faible

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

A risque plus élevé  
rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur représente la volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. L'exposition aux marchés actions explique le classement de l'OPCVM dans la catégorie 5. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

**Risques importants non pris en compte par l'indicateur :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

### 3 – Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée Frais de sortie	5% TTC maximum Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.44% (TTC) de l'actif net (1)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commissions de performance	Néant

(1) Le pourcentage communiqué se fonde sur une estimation des frais du 1er exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

### 4 – Performances passées

Les performances ne seront affichées qu'à la fin de la première année civile complète (performances 2020 publiées début 2021).

**AVERTISSEMENT** : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du fonds sera calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur STOXX Europe 600 Net Return EUR libellé en Euro est calculée dividendes réinvestis.

### 5 – Informations pratiques

**Dépositaire** : CACEIS Bank

**Société de gestion** : APICIL Asset Management

**Lieu et modalités d'information sur l'OPCVM** : Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : [AM\\_Secretariat\\_General@apicil-am.com](mailto:AM_Secretariat_General@apicil-am.com)). Ces documents sont également disponibles sur le site [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com). Ces documents sont disponibles en français.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : La valeur liquidative est disponible au siège social de la société de gestion - 20 rue de la Baume à Paris (75008). Elle est calculée sur une fréquence quotidienne.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. La politique de rémunération du maître ainsi que la documentation du fonds maître sont disponibles sur simple demande à la même adresse.

**Fiscalité** : L'OPCVM est éligible au PEA.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et / ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur a investi les fonds.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/ « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

L'OPCVM est support de contrats d'assurance-vie.

La responsabilité d'APICIL Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

*Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
APICIL Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/09/2019.*